

S'inscrire à l'université



Inscription sur internet, saisie des vœux, constitution de dossier... Si vous souhaitez vous inscrire en première année à l'université, n'attendez pas le dernier moment! Vous aurez de nombreuses démarches à effectuer.

Pas question d'attendre les résultats du bac pour s'inscrire à l'université! Pour les futurs étudiants, la rentrée se prépare dès le début du second trimestre de la terminale avec la préinscription obligatoire sur www.admission-postbac.fr. Entre janvier et mars, vous devrez vous connecter sur ce site pour indiquer vos choix de première année de licence ainsi que les universités

dans lesquelles vous souhaitez vous inscrire. C'est en juin que vous recevrez les réponses à vos candidatures. Et ce n'est que lorsque vous aurez les résultats du bac, en juillet, que vous confirmerez votre inscription auprès de l'université de votre choix ou de votre secteur.

Mais, avant de décider de son orientation, il est important de prendre le temps de s'informer sur les formations, leurs objectifs, leurs débouchés, ainsi que sur les poursuites d'études envisageables. Le meilleur moyen pour s'informer est de participer aux journées portes ouvertes organisées par les universités.

Vous pouvez aussi contacter les SCUIO (services communs universitaires d'information et d'orientation) des universités, ouverts également aux lycéens:

www.scuio.org/scuioip_localisation.htm.

> Démarches	p. 1
> Équivalences	p. 4
> Carnet d'adresses	p. 6

Démarches

Respectez le calendrier

L'inscription à l'université s'effectue en 3 phases: préinscription sur internet, inscription administrative, puis inscription pédagogique dans une UFR ou un département. Pour en savoir plus, voir listes 1, 2 du carnet d'adresses.

La préinscription obligatoire

Ceux qui souhaitent s'inscrire en 1^{re} année d'études à l'université doivent obligatoirement faire une inscription préalable sur www.admission-postbac.fr. Cette procédure concerne les élèves de terminale (tous bacs), qu'ils soient d'un établissement public ou privé sous contrat de l'Éducation nationale, de l'agriculture, du CNED ou d'un centre de formation d'apprentis. Les élèves titulaires du bac qui souhaitent changer de parcours de formation et tous ceux qui désirent reprendre des études sont concernés également. La préinscription se fait en 4 étapes.

À VOIR AUSSI

L'orientation à l'université n° 1.04
Les bourses de l'enseignement supérieur n° 1.612
Les études universitaires n° 1.631
Étrangers: étudier en France n° 1.633

UN PORTAIL UNIQUE

La procédure d'inscription sur www.admission-postbac.fr est obligatoire pour ceux qui veulent s'inscrire en 1^{re} année de licence à l'université ainsi que pour la 1^{re} année des études de santé (médecine, pharmacie, dentaire, sage-femme).

Cette procédure est également obligatoire pour ceux qui veulent s'inscrire dans les formations suivantes :

- BTS ou DUT ;
- CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles) ;
- certaines écoles d'ingénieurs (CPP, CPI, CPIBx, ANI, EISTI, ESISAR, INSA, GEIPI...);
- classes de mise à niveau hôtellerie ou arts appliqués.

Pour toutes les autres formations (paramédicales, sociales, artistiques, agricoles...), il faut s'adresser directement aux écoles choisies.

L'ORIENTATION ACTIVE

Une fois que le futur étudiant s'est préinscrit, l'université examine son dossier. En fonction de son projet, de son parcours et de la filière demandée, elle donne un avis, purement indicatif, qui permet de guider le futur étudiant vers la filière qui lui correspond le plus et où il a le plus de chances de réussir. Mais, au final, rien ne l'empêche de s'inscrire dans la filière de son choix.

→ 1^{re} étape : inscription sur internet

Entre janvier et mars, vous devez vous enregistrer sur le portail www.admission-postbac.fr afin de constituer votre dossier électronique. Vous saisissez ensuite l'ensemble de vos demandes de formations (36 maximum, dont 12 maximum par type de formation), soit : 12 pour la 1^{re} année universitaire (L1, PCEM1, PCEP1, DEUST, DU), 12 pour les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE + CPES), 12 pour les DUT, 12 pour les STS + DMA, 12 pour les formations d'ingénieurs, 12 pour les autres formations (DCG, MAN hôtellerie, MANAA...). Les demandes sont classées par ordre de préférence.

→ 2^e étape : constitution des dossiers

Fin mars-début avril, vous imprimez vos fiches de vœux de poursuite d'études à partir de votre dossier électronique pour les formations qui demandent un dossier « papier ». Vous envoyez ensuite vos dossiers aux établissements. Assurez-vous que ceux-ci les ont bien reçus, en consultant régulièrement votre dossier électronique.

→ 3^e étape : obtention des réponses

Début juin, trois propositions d'admission vous seront faites sur votre dossier électronique. Vous devez y répondre sur internet, avec plusieurs possibilités de réponses.

→ 4^e étape : admission

Après avoir répondu « oui définitif » à la proposition d'admission qui vous est faite, vous devez vous préoccuper de votre inscription administrative dans l'établissement (dates spécifiques à respecter). Si vous n'avez aucune proposition d'admission au terme de la procédure, vous pourrez vous inscrire, à partir de votre dossier électronique, à la « procédure complémentaire » afin de vous porter candidat sur les places vacantes.

■ L'inscription administrative

Dans le courant du mois de juillet, c'est-à-dire dès que vous avez obtenu les résultats du bac, vous devez procéder à l'inscription administrative. L'université vous fixe un rendez-vous par mail ou par courrier. Le jour dit, vous devez fournir une photocopie du diplôme ou un relevé des notes du bac, une autorisation parentale (pour les mineurs), une pièce d'identité, une attestation de domicile (quittance de loyer, par exemple) et votre numéro de Sécurité sociale. Il faut également vous munir de photos d'identité, d'enveloppes timbrées et d'un chèque pour payer les droits d'inscription. Après avoir payé les droits de scolarité, vous recevez votre carte d'étudiant.

À noter : tout étudiant déjà inscrit l'année précédente reçoit une convocation précisant les dates de réinscription. Pour en savoir plus, voir *listes 1, 2 du carnet d'adresses*.

■ L'inscription pédagogique

L'inscription pédagogique se fait à la rentrée, en septembre-octobre, auprès du secrétariat de l'UFR ou UER de la filière choisie (les dates sont communiquées par courrier ou par mail). Il est conseillé de venir le plus tôt possible : c'est en effet à cette occasion que vous choisissez les cours optionnels et les horaires de TD auxquels vous devez assister, choix délicat si l'on veut éviter d'avoir des cours trop espacés dans la semaine ou, au contraire, trop concentrés...

Vous préciserez, entre autres, si vous choisissez le contrôle continu (avec assiduité obligatoire aux TP, remise régulière de travaux, première session de partiels en janvier) ou le contrôle terminal en fin d'année universitaire uniquement.



LE DICO

BDE : bureau des étudiants
BU : bibliothèque universitaire
CM : cours magistraux
ECTS : European Credit Transfert System (crédits de la réforme LMD)
Resto U : restaurant universitaire
SCUIO : service commun universitaire d'information et d'orientation
TD : travaux dirigés
TP : travaux pratiques
UE : unité d'enseignement
UER : unité d'enseignement et de recherche
UFR : unité de formation et de recherche

ÉTUDIER À LA FAC

Autant le savoir, passer du lycée à l'université est un peu déstabilisant. Si vous voulez maîtriser votre charge de travail, pensez très vite à vous organiser. Les universités mettent en place un système d'aide destiné aux étudiants un peu perdus en début d'année. N'hésitez pas à y recourir.

Les étudiants salariés ou sportifs de haut niveau peuvent également demander à bénéficier d'un « régime spécial » : cours du soir, étalement des études dans le temps.

En cas de non-inscription

Retardataires ou étourdis, pas de panique ! Comme le garantit la loi actuelle, chaque étudiant doit pouvoir intégrer la filière universitaire de son choix, même ceux qui n'ont pas suivi la filière de préinscription ou qui se décident tardivement. Rendez-vous au secrétariat de l'université choisie, qui peut vous accepter si la filière que vous envisagez n'est pas saturée. Vous devez parfois demander une dérogation par écrit au doyen de l'université concernée, en justifiant votre retard. Si l'université ne vous accepte pas, adressez-vous alors à votre rectorat, avant la fin du mois de juillet.

Informations pratiques

Combien coûte une inscription ? Quelles sont les aides financières possibles ? Comment changer d'université ? Voici quelques réponses aux questions les plus fréquemment posées.

Le montant des droits universitaires

La rentrée universitaire s'inscrit dans la tradition d'une année sur l'autre, mais connaît régulièrement une légère augmentation des droits universitaires.

→ Les droits de scolarité

Les montants des droits d'inscription à l'université pour la rentrée 2008 étaient de 169 € pour les diplômes conduisant au grade de licence, de 226 € pour les diplômes conduisant au grade de master et de 342 € pour une inscription en doctorat. À ces coûts peuvent s'ajouter des droits spécifiques pour chaque université, fixés par le conseil d'administration de l'université. Seuls les boursiers peuvent, dans certains cas, être exonérés des droits d'inscription.

Les étudiants inscrits dans différents établissements, pour préparer plusieurs diplômes distincts, doivent régler les droits prévus pour la préparation de chaque diplôme. En cas de préparations multiples dans le même établissement, il faut régler le premier droit de scolarité au taux plein et les autres droits à taux réduit (les montants sont définis au cas par cas).

→ Les aides financières

Sous certaines conditions (ressources, résultats universitaires, départ à l'étranger...), vous pouvez bénéficier d'aides financières. Adressez-vous à la Caisse d'allocations familiales (www.caf.fr) pour les aides au logement, et surtout au CROUS pour constituer un dossier social étudiant (DSE), lequel peut vous permettre d'accéder aux bourses d'État (de 150 à 400 € par mois), aux bourses de mobilité (400 € environ), aux bourses au mérite (1800 € par an) ou encore aux aides locales attribuées par les mairies, départements et régions.

Cf. dossier Actuel-Cidj *Les bourses de l'enseignement supérieur n° 1.612.*

Le choix de l'université

À condition de respecter la procédure de préinscription obligatoire, les étudiants peuvent s'inscrire dans l'université de leur choix.



→ Pas de sectorisation géographique

On peut désormais s'inscrire dans l'université de son choix : il n'y a plus de sectorisation. Cependant, les universités d'Ile-de-France accueillent en priorité les étudiants résidant en Ile-de-France.

→ Changer d'université

Si vous désirez changer d'université, vous devez faire une demande de transfert auprès des deux universités concernées, celle d'origine et celle qui vous accueille. Les demandes de transfert ne sont pas accordées en cours de licence, sauf si vous désirez vous réorienter vers une filière qui n'existe pas dans votre université d'origine. Le changement de domicile familial ou professionnel peut également être pris en considération.

L'acceptation par l'université d'origine dépend de l'accord préalable de l'université dans laquelle on désire poursuivre ses études. Les délais et les modalités étant différents selon les établissements, renseignez-vous auprès de l'université d'accueil avant d'effectuer toute démarche.

→ Français résidant à l'étranger

Les étudiants français résidant à l'étranger, titulaires d'un bac français ou du diplôme de fin d'études secondaires du pays de résidence et qui souhaitent s'inscrire dans une université en France doivent obligatoirement, comme les étudiants français, faire une inscription préalable sur le site www.admission-postbac.fr.

L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE

Certaines universités proposent une partie de leur enseignement à distance pour toutes sortes de disciplines et de diplômes.

Les offres sont centralisées sur www.telesup.univ-mrs.fr.

Pensez également aux offres du Centre national d'enseignement à distance, pour lequel les inscriptions sont ouvertes jusqu'en octobre.

www.cned.fr

Équivalences

La fac sans le bac

Le bac étant quasiment obligatoire pour entamer des études supérieures, le plus sage est de redoubler votre terminale. Sinon, vous pouvez obtenir une capacité en droit ou en gestion, un DAEU, ou encore faire valoir la VAE.

■ La capacité en droit

Accessible à partir de 17 ans sans condition de niveau, la capacité en droit débouche sur un certificat niveau bac. Centrée sur le droit privé et le droit public, la scolarité dure 2 ans. Pour 150 € par an, elle se prépare dans une soixantaine d'universités (UFR de droit) et d'établissements privés, en cours du soir ou à distance.

Environ 60 % des lauréats entrent ensuite en licence de droit, en 1^{re} ou 2^e année, à condition d'avoir obtenu une moyenne de 15/20. Il est aussi possible de préparer un DUT carrières juridiques, une école de notariat (sur équivalence), un diplôme universitaire... Cf. dossier Actuel-Cidj *Les études de droit n° 2.512*.

■ La capacité en gestion des entreprises

La capacité en gestion des entreprises est accessible à partir de 17 ans sans condition de niveau. Il s'agit d'un DU (diplôme d'université) habilité au niveau bac + 1 qui permet ensuite de préparer une licence universitaire ou d'entrer dans la vie active. Cf. dossier Actuel-Cidj *Les métiers du commerce et de la gestion : BTS et DUT n° 2.331*.

AUDITEUR LIBRE

Sans le bac, on peut s'inscrire en auditeur libre dans certaines universités, moyennant 130 € environ. Attention : cela ne donne pas droit à la Sécurité sociale et ne permet pas de se présenter aux examens.



■ Le DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires)

Le DAEU est accessible à condition d'avoir 24 ans au moins, ou bien 20 ans révolus et 2 ans d'expérience professionnelle. Il faut justifier d'un niveau de classe de première ou de terminale. Le DAEU se prépare en 1 an dans une soixantaine d'établissements universitaires. Il peut être suivi en cours du soir ou à distance, notamment via le CNED (www.cned.fr).

Le DAEU comprend 2 options, A (littéraire) et B (scientifique).

LES « MEILLEURES » FACS

Chaque année, les chercheurs de l'Université de Shanghai Jiao Tong publient un classement mondial des 500 meilleurs établissements universitaires du monde.

En 2008, les universités françaises n'ont décroché qu'une modeste 42^e place avec l'université Paris 6. Elles ne sont que 3 parmi les 100 premières.

Reste à examiner les critères appliqués pour définir ce classement...

	Matières obligatoires	Deux matières optionnelles
DAEU A littéraire Lettres et sciences humaines	- Français (dissertation générale et littéraire, résumé de texte) - Anglais (ou autre langue sous réserve)	- Histoire - Géographie - Mathématiques - Informatique - Littérature - Droit
DAEU B scientifique Sciences et techniques	- Mathématiques - Français (dissertation générale et résumé de texte)	- Physique - Chimie - Sciences de la vie et de la Terre - Informatique - Anglais

Le diplôme d'accès aux études universitaires

La préparation débouche sur un examen qui a lieu fin mai-début juin: environ 40 % des inscrits obtiennent leur diplôme.

Les titulaires du DAEU A peuvent entrer en licence de lettres, langues, arts, sciences humaines, droit ainsi qu'en BTS et DUT.

L'option B ouvre les portes des licences de sciences, des IUT et des STS scientifiques. En principe, on poursuit ses études dans l'université où l'on a préparé son DAEU.

Pour plus d'informations, adressez-vous aux SCUIO: www.scuio.org/scuioip_localisation.htm.

■ LA VAE (validation des acquis de l'expérience)

Chacun, dans l'exercice de son métier, acquiert des connaissances, des compétences et la maîtrise de certaines techniques. La VAE permet d'obtenir un diplôme sans avoir à suivre tout ou partie du cursus scolaire qui y mène.

Un grand nombre de diplômes est désormais accessible par la VAE, et la durée de l'expérience exigée est de 3 ans. Pour plus d'informations, adressez-vous au service de formation continue des universités, chargé de l'accueil et de l'orientation des publics en reprise d'études et de l'aide à la constitution des demandes de validation d'acquis professionnels.

Cf. dossier Actuel-Cidj *La validation des acquis de l'expérience n° 4.72.*

Pour en savoir plus p. 6

Les organismes de référence p. 6

Carnet d'adresses

→ LISTE 1

Pour en savoir plus

LIRE

Après le bac : le guide 2008 des études supérieures

Lognes : ONISEP, janvier 2008. (Les dossiers).

ISBN 978-2-273-00509-8. 9 €

Cette brochure propose un panorama complet des études supérieures. Elle présente les différentes filières, passe en revue tous les secteurs d'activité, fournit un carnet d'adresses des établissements, précise les conditions d'admission et les frais de scolarité.

Le Guide 2008 des études supérieures

Paris : L'Étudiant, janvier 2008. (Hors-série). 8,90 €

Ce guide aborde les BTS/DUT, les prépas, les grandes écoles, l'université, les sélections, les débouchés, les programmes, les filières, les stratégies, et comment réussir bac par bac.

Rendez-vous sur la librairie en ligne du CIDJ :
www.cidj-librairie.com

SURFER

www.orientation-formation.org

Éditeur : Centre pour le développement de l'information sur la formation permanente

Ce portail, conçu par Centre Inffo en partenariat avec l'État, les partenaires sociaux et les Régions, est un outil d'information globale sur l'orientation scolaire, la découverte des métiers et des formations et sur l'évolution professionnelle.

www.etudiant.gouv.fr

Éditeur : Ministère de l'Éducation nationale

Ce portail regroupe les informations de toutes les formations de l'enseignement supérieur, qu'elles soient dispensées dans les universités ou les grandes écoles, qu'elles soient de niveau licence, master ou doctorat.

www.education.gouv.fr

Éditeur : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Le site du ministère de l'Éducation nationale informe sur le système éducatif (académies, établissements sous tutelle, chiffres), fournit des actualités (informations institutionnelles, salons et événements) et propose de nombreuses rubriques consacrées à l'enseignement supérieur.

www.onisep.fr

Éditeur : Office national d'information sur les enseignements et les professions

Le site de l'ONISEP s'adresse aux élèves, aux étudiants et aux professionnels de l'information et de l'orientation. L'orientation scolaire, les formations et les métiers sont détaillés : 400 fiches métiers, 17 000 adresses d'établissements scolaires et 8 000 formations sont recensées.

→ LISTE 2

Les organismes de référence

On trouvera une mine d'informations auprès des centres d'information et d'orientation (CIO). Les CIO sont recensés par l'ONISEP. Pour trouver l'adresse du CIO le plus proche de votre lieu de résidence, consultez www.onisep.fr, rubrique « Mon orientation ».

Le CIDJ et les CIJ régionaux proposent un service d'autodocumentation ainsi qu'un grand nombre de fiches et de dossiers sur l'enseignement, la formation professionnelle, les concours administratifs, les échanges européens, etc. Cf. dossier Actuel-Cidj *Le réseau Information Jeunesse n° 1.01*.

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Direction de l'Enseignement supérieur

99 rue de Grenelle

75007 Paris

Tél : 01 55 55 10 10

www.education.gouv.fr

www.recherche.gouv.fr

Il existe un CIO spécialisé sur les études au-delà du bac. En principe, il est réservé aux détenteurs du baccalauréat. Il dispose d'une documentation concernant la France entière. Il est possible de s'informer par téléphone ou de venir rencontrer sur place les conseillers d'orientation-psychologues et consulter la documentation de chaque université.

Centre d'information et d'orientation de l'enseignement supérieur

CIO enseignement supérieur

Sorbonne - Galerie Claude Bernard

1 rue Victor Cousin

75005 Paris

Informations :

01 40 46 23 24 du mardi au vendredi de 10 h à 13 h

Entretien sur rendez-vous :

01 40 46 23 13. Les entretiens ont lieu le lundi après-midi et du mardi au vendredi de 10 h à 18 h.

Entretiens sans rendez-vous du lundi au vendredi de 14 h à 18 h



Actuel Ile-de-France

→ LISTE 1 (IDF)

La carte « Étudiant de Paris »

Les étudiants parisiens inscrits à Paris 1, Paris 4, Paris 5, Paris 6, Paris 7, Paris Dauphine ainsi qu'à l'IUFM de Paris bénéficient d'une même carte d'étudiant.

Avantages : tarifs réduits à l'entrée des théâtres municipaux, accès aux terrains de sport, gratuité dans les musées municipaux, demi-tarif à la piscine...

www.etudiantdeparis.fr

Des voyages et des séjours adaptés aux attentes et aux budgets des jeunes

- Transport aérien
- Programmes linguistiques
- Week-ends villes d'Europe
- Vacances enfants/ados
- Locations de vacances
- Billets d'autocar internationaux
- Stages sportifs juniors/adultes



... et tout voyage personnalisé
pour individuels
et groupes



Réservez vos vacances à :

CIDJ Voyages

101, quai Branly

75740 PARIS Cedex 15

Métro : Bir-Hakeim RER ligne C : Champ de Mars
Du lundi au vendredi de 10 h à 13 h et de 14 h à 18 h, sauf jeudi matin
Tél : 01 44 49 12 17 - Fax : 01 44 49 12 19
E-mail : cidjvoyages@cidj.com
Site Internet : www.cidj.com rubrique « Réservez votre voyage »

CIDJ 2007



La librairie du CIDJ... ... Une librairie spécialisée unique en son genre

- >> Plus de 1 000 références sur les formations, les concours, les métiers, les stages ou la recherche d'emploi.
- >> Des éditeurs les plus connus (ONISEP, l'Étudiant, Studyrama) aux plus pointus (Dixit, Éditions Grand Palais, Éditions du Puits Fleuri).
- >> Une équipe à votre disposition pour vous conseiller dans le choix de vos ouvrages.
- >> **Retrouvez toutes ces références :**
 - à la librairie dans le hall du CIDJ, 101, quai Branly à Paris (15^e)
 - sur notre librairie en ligne : www.cidj-librairie.com
 - pour contacter la librairie : 01 44 49 12 34

Découvrez tous les produits et services du CIDJ destinés aux professionnels sur notre site

 www.cidj-pro.com